

Bureau du 4 octobre 2004

Décision n° B-2004-2585

commune (s) : Bron

objet : **Avenue Camille Rousset et place Curial - Réaménagement - Autorisation de signer un marché pour une mission de coordination sécurité et protection de la santé**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2003-1909 en date du 1er décembre 2003, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution de la mission de coordination sécurité et protection de la santé (SPS) concernant le réaménagement de l'avenue Camille Rousset et de la place Curial à Bron.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 3 septembre 2004, a classé les offres et choisi celle de la société Alpes contrôle coordination sécurité pour un montant de 20 430 € HT, soit 24 434,28 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et suivants et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2002-0890 et n° 2003-1087 respectivement en date des 16 décembre 2002 et 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B-2003-1909 en date du 1er décembre 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 3 septembre 2004 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour la mission de coordination sécurité et protection de la santé (SPS) concernant le réaménagement de l'avenue Camille Rousset et de la place Curial à Bron et tous les actes contractuels afférents avec la société Alpes contrôle coordination sécurité pour un montant de 20 430 € HT, soit 24 434,28 € TTC.

2° - La dépense à engager au titre de ce marché sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - opération n° 0658. Cette opération a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme par délibération n° 2002-0890 en date du 16 décembre 2002 pour un montant global de 1 200 000 €.

3° - Le montant à payer en 2004 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 510.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,